



PREFÈTE DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n° ~~R20-2018-10-03-010~~ en date du **09 OCT. 2019**

portant inscription au titre des monuments historiques de quatre objets mobiliers conservés à **Prato di Giovellina (Haute-Corse)**

**La Préfète de Corse, Préfète de Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,  
Chevalier des Palmes Académiques,**

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**Vu** l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**Vu** le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de Préfète de Corse, Préfète de Corse-du-Sud,

**Vu** l'arrêté de la Préfète de Corse n° R20-2018-05-22-008 en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck LEANDRI, Directeur régional des Affaires culturelles de Corse,

**Vu** l'avis du Conseil des Sites de Corse, en sa formation du patrimoine et de l'architecture, entendu en sa séance du 5 juin 2019,

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**Considérant** que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition du Directeur régional des Affaires culturelles de Corse,

**Arrête :**

**Prato di Giovellina, église paroissiale de l'Annonciation**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre des monuments historiques les quatre objets mobiliers suivants :

- **Statue (petite nature) : Christ en croix**, 16<sup>e</sup> siècle (?). Bois sculpté et peint polychrome. Couronne d'épines en laine tressée et bois ; auréole en métal. H = 120 cm,

- **Tabernacle architecturé en tempietto**, daté de 1702 et attribuable à *Frà Domenico Cane*, religieux du couvent de Corte. La base, de plan octogonal, est surmontée d'un corps principal et d'un corps supérieur surmonté d'un lanternon. La structure est en châtaignier, les parties visibles sont en bois sculpté et tourné (buis, noyer, agrumes),

- **Meuble de sacristie**, daté de 1768 et signé *Maestro Giovan Natale G.* Structure en châtaignier, face antérieure et panneaux latéraux en noyer. Éléments rapportés en bois sombres et clairs. La signature et la date sont portées sur l'entablement de l'édicule sommital : LI 18 AP[RI]LE 1768 M[AESTR]O GIO[VAN] N[AT]ALE GO,

- **Ostensoir à gloire rayonnante**, 17<sup>e</sup> siècle. Pied de plan circulaire en bronze et gloire en argent repoussé et ciselé. H = 37 cm ; pied : d = 9 cm ; gloire : d = 18 cm,

conservés dans l'église paroissiale de l'Annonciation et appartenant à la commune de Prato di Giovellina.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles de Corse est chargé de l'exécution administrative et réglementaire du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, au Préfet de Corse (secrétariat général pour les affaires de Corse) et au Préfet de Haute-Corse (secrétariat général). Il sera en outre notifié au propriétaire et au clergé affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Ajaccio, le **09 OCT. 2019**

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Corse

Franck LEANDRI